

# **2017-UNAT-767, Wright**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a jugé que la décision de mettre fin à la nomination permanente de M. Wright n'a jamais été mise en œuvre parce qu'il a obtenu un autre poste auprès de l'organisation et que cela a rendu la décision de l'administration de le mettre fin. Unat a jugé que la décision administrative n'était plus une question en direct et que UNT n'était pas compétente pour porter un jugement sur la demande. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur de droit lorsqu'elle a constaté que la demande de M. Wright. Unat a jugé qu'à la lumière de l'erreur de l'UNDT dans la réception de la demande, les conclusions de l'UNDT sur le fond des réclamations du membre du personnel et l'attribution de dommages-intérêts au membre du personnel étaient ultra vires et ne pouvaient pas supporter. UNAT a accordé l'appel du Secrétaire général et annulé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Wright a contesté la décision d'abolir son poste et de mettre fin à sa nomination permanente. UNDT a constaté que la demande était à recevoir et que l'organisation a commis des irrégularités importantes et n'a pas réussi à conforme au cadre juridique en soumettant M. Wright à l'exigence de concurrence pour les postes disponibles contre d'autres membres du personnel non permanentes.

## Principe(s) Juridique(s)

L'application de la doctrine de la moments est conforme à l'objectif de l'établissement du système d'administration de la justice à deux niveaux, qui devait juger les différends existants, et non pour interpréter la loi lorsqu'il n'y a pas de litige avant.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Wright

## Entité

DAGGC

## Numéros d'Affaires

2016-1045

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

7 Fév 2018

## President Judge

Juge Knierim

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)  
Matière (ratione materiae)

## Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 8.1(a)

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

## Jugements Connexes

UNDT/2016/192